

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,  
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,  
concernant  
**"Wallonair", nouvel outil numérique  
mesurant la qualité de l'air en Wallonie**

Madame la Ministre,

Chaque année, la Wallonie compte près de 12.000 morts à cause de la pollution. "Wallonair" est un nouvel outil numérique qui indiquera en temps réel la qualité de l'air en Wallonie, grâce à des sondes installées dans les communes.

En collaboration avec l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP), avec l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC), avec la Cellule Interrégionale de l'Environnement (IRCELINE), Sciensano et Wallonie Belgique Tourisme, il va pouvoir permettre à tous les publics (citoyens, politiques, bureau d'études, entreprises,...) d'avoir une idée plus claire de la qualité de l'air en un lieu bien précis et ce, grâce à des chiffres qualitatifs.

Dès 2021, les toits des administrations communales seront équipés d'un capteur qui viendra compléter les stations de mesure fixes.

Madame la Ministre, toutes les communes wallonnes sont-elles concernées? Qu'en est-il du financement et de l'entretien? A quelle échéance est-il prévu d'aboutir? Enfin, quid si l'air détecté dans une commune est mauvais? Des mesures spécifiques seront-elles prises?

Je vous remercie.

## **Réponse de la Ministre Tellier:**

[Décembre 2020]

Il est tout à fait avéré que la pollution de l'air demeure un problème de santé publique majeure. Ainsi pour la Wallonie en 2018, les évaluations de la cellule CELINE montrent que 2.113 décès prématurés sont attribuables à la pollution aux particules fines (PM2,5) et 140 à la pollution à l'ozone. Le nombre de décès prématurés dus au NO<sub>2</sub> en 2018, est estimé entre 632 et 785 décès selon les paramètres (seuil et modèle) utilisés. Soit un total d'environ 3.000 décès prématurés pour la Wallonie. (Source: Cellule CELINE).

Le site Wallonair.be, mis en ligne le 11 septembre 2020, est le nouvel outil pour informer en temps réel sur la qualité de l'air en Wallonie. Il permet aux citoyens de tout savoir sur la qualité de l'air près de chez eux. Il diffuse en temps réel les données mesurées par les stations de mesure, les indices de la qualité de l'air, fournit également un modèle des concentrations sur tout le territoire wallon et des prévisions pour un polluant spécifique ou pour l'indice de la qualité de l'air.

Wallonair.be est le fruit de la collaboration entre l'ISSeP, l'AWAC et CELINE.

L'installation de capteurs dans chaque commune est réalisée indépendamment de ce site. Il s'agit du projet « *Mise en place d'un réseau complémentaire de mini-stations de surveillance de la qualité de l'air utilisant des microcapteurs économes* », appelé communément « *projet microcapteurs* ».

Chaque commune wallonne pourra choisir de prendre part au projet et, le cas échéant, disposer d'une mini-station d'évaluation de la qualité de l'air. Cet appareil, équipé de capteurs pour estimer les niveaux de pollution en monoxyde et dioxyde d'azote, ozone et particules fines, sera installé aux abords directs de l'hôtel de ville ou de la maison communale.

L'achat, l'installation et l'entretien de ces mini-stations sont entièrement financés par la Wallonie pour un budget total de 452.230 euros, il s'agit d'une action du Plan « Environnement et Santé » (ENVieS). Ces mini-stations fonctionnant sur batteries, rechargées par un panneau photovoltaïque, n'engendreront aucun coût d'alimentation électrique.

Par ailleurs, l'analyse des mesures après 6 et 12 mois de fonctionnement permettra de déterminer sur quels sites il sera nécessaire de prolonger l'effort et quels équipements pourraient être libérés et utilisés sur d'autres sites dans le cadre de la suite du projet « Microcapteurs ».

Le placement des mini-stations est prévu pour mai 2021 et le rapport final du projet pour décembre 2021.

Si des niveaux élevés de pollution étaient régulièrement observés sur un site, d'une part, une investigation plus complète de la situation pourrait être réalisée soit en utilisant des moyens de mesure supplémentaires, soit en utilisant la modélisation.

D'autre part, ces observations pourront servir de levier pour les autorités communales pour orienter leurs actions en termes de mobilité ou d'aménagement par exemple, pour améliorer la qualité de l'air.